



Le prix Empreintes de la santé créative

Paris, le 9 décembre 2019 - La délégation Santé de l'AACC (Association des Agences-Conseils en Communication) annonce l'ouverture des inscriptions de l'édition 2020 du **PRIX EMPREINTES**.

Cette 23^e édition marquera une profonde refonte du **PRIX EMPREINTES** : « *La priorité a été de recentrer l'événement autour de la création, et de la célébrer dans un domaine d'expression de la communication qui doit manœuvrer au milieu de nombreuses contraintes réglementaires* » déclare Thierry Kermorvant, Président de la délégation Santé de l'AACC et Directeur Général de l'agence Sudler Paris.

A retenir parmi les principales modifications du prix :

La création de deux nouvelles catégories

- PRIX EMPREINTES DU VISUEL CRÉATIF, pour récompenser l'intelligence créative **du visuel fixe**
- PRIX EMPREINTES DU FILM CRÉATIF, pour récompenser l'intelligence créative **de la vidéo**

La recomposition du jury (12 personnes)

- 7 créatifs d'agence : un panel de Directeurs de création, Planneurs stratégique, Directeurs artistique et Concepteurs-Rédacteurs
- 4 annonceurs de santé sélectionnés pour leur forte dimension créative (Directions Marketing / Communication / Digital)
- 1 professionnel de la presse et de l'édition de santé

La création d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle signature

« *Parce que la santé et la créativité ont trop souvent fait chambre à part, nous voulons désormais parler de santé créative. Nous voulions que le prix Empreintes soit le reflet de ce que pourrait être la communication santé de demain, moderne, mais renforcée par son héritage.* » précisent Loris Repellin, Directeur Général, et Pierre Jeannelle, Directeur de Création, de **DDB Health**.



Les campagnes sont à inscrire [ici](#) jusqu'au **17 janvier 2020**.

La cérémonie aura lieu le **jeudi 23 avril 2020** au Bridge, Pont Alexandre III, 75008 Paris.

À propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement et RSE. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr

Contacts presse :

AACC - Charles-F Tauzi - ctauzi@aacc.fr - Tél. 01 47 42 27 06